



**Cabinet du Secrétaire d'Etat
chargé de l'aménagement du territoire**

Paris, le 30 avril 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hubert FALCO et Jacques PÉLISSARD relancent la charte des services publics

Hubert FALCO, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire et Jacques PÉLISSARD, président de l'association des maires de France (AMF) se félicitent de la tenue, mercredi 29 avril en fin de soirée, dans un climat très constructif, de la première réunion de l'ensemble des signataires de la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural.

Cette réunion a permis de tirer un premier bilan partagé de l'application de cette charte signée le 23 juin 2006 par le Premier ministre, le président de l'Association des maires de France (AMF), et 14 opérateurs de services, dont La Poste, SNCF, EDF, GDF, Pôle Emploi, les caisses de sécurité sociale, les associations de chambres consulaires et l'office national des forêts (ONF).

« Tout le monde autour de la table convient qu'il faut faire évoluer cette charte et s'engager de façon volontariste vers un meilleur service à nos concitoyens en milieu rural », a souligné Hubert FALCO. « Il faut mieux adapter les services aux nouvelles spécificités du terrain. Cela veut dire qu'il faut faire du sur mesure. Le service public ne peut plus être uniforme ».

De son côté, Jacques PÉLISSARD a dressé un bilan sans concession de son application lors des trois dernières années, rappelant que « les engagements qu'elle contient, et en particulier celui de l'information des maires en amont de toute

Contacts presse :

Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire :
Christelle de Crescenzo 01 40 81 34 21/ 06 37 37 91 64

Association des maires de France :
Marie-Hélène Galin 01 44 18 13 59

réorganisation, doivent être respectés », mais a salué la volonté du Gouvernement de réveiller une charte qui semblait un peu endormie..... « Sur le terrain, il faut remobiliser les préfets et leur conférer un rôle d'arbitre. De plus, nous demandons que le groupe des signataires de la charte se réunisse régulièrement pour suivre l'application effective des engagements. Et on publiera un rapport annuel en toute transparence, après un bilan effectué dans chaque département. »

Les participants ont accepté d'engager une refonte de la charte autour de 3 priorités :

- la définition d'objectifs d'accessibilité et de qualité de service à l'image de ce qui existe pour La Poste qui doit garantir, dans chaque département, que 90 % de la population est à moins de 5 km et 20 mn d'un point postal,
- l'engagement de l'Etat, des collectivités et des opérateurs dans des chartes ou des contrats locaux de service par territoire de vie,
- et enfin la recherche de toutes les opportunités de mutualiser des moyens et de compléter un bouquet de services par des offres dématérialisées ».

Par ailleurs, les signataires ont adhéré à l'idée d'un dispositif de suivi coordonné et renforcé.

Lors de son discours au dernier Congrès des maires, le Premier ministre avait en effet demandé à Hubert FALCO d'établir le bilan de cette charte qui organise l'information des élus et la concertation locale en cas de modification de l'offre de service, sous l'égide du préfet.

Hubert FALCO et Jacques PÉLISSARD ont estimé à l'issue de la réunion « tout à fait possible » de proposer au Premier ministre un acte de « refondation » de la charte d'ici au prochain Congrès des maires. Trois groupes de travail thématiques ont été mis en place qui devront rendre leurs conclusions cet été.